Votre SPA de Mulhouse - Haute Alsace

La SPA de Mulhouse Haute-alsace 21, rue Edouard Singer 68100 Mulhouse gère la fourrière de notre commune.
La convention a été renouvelée.

A la demande des personnes importunées par des chats errants, la Mairie édite un arrêté municipal autorisant la SPA de Mulhouse haute-Alsace à faire le trappage.

La SPA de Mulhouse Haute-Alsace prend contact avec les personnes concernées ou la Mairie pour la mise en place et l'exécution du trappage.

Au besoin, la Mairie peut demander directement à la SPA de Mulhouse Haute-Alsace de réceptionner un chat trappé par un habitant de la commune.

La réception des chats trappés se fait à la SPA de Mulhouse Haute-Alsace pendant les jours et heures ouvrés.

Les dimanches et autres jours fériés, il faut s'adresser à la Brigade Verte ou à la Police Municipale voir les pompiers, qui déposeront l'animal à la SPA de Mulhouse Haute-Alsace.

En cas d'un animal domestique accidenté, les dimanches ou jours fériés, les autorités le déposeront chez le vétérinaire de garde (à la charge de la SPA de Mulhouse Haute-Alsace).

Pour un chien divagant les jours et heures ouvrés, il faut le sécuriser et appeler la SPA de Mulhouse Haute-Alsace qui viendra le chercher.

Les dimanches et jours fériés, même procédure que pour les chats.

S.P.A. de Mulhouse – Haute Alsace • 21 rue Edouard Singer - 68100 Mulhouse France
Tél. : 03 89 33 19 50 • Fax : 03 89 42 62 76 • Internet : www.spa-mulhouse.fr • Mail : contact@spa-mulhouse.fr
Association régie par la loi du 1er juillet 1901, reconnue Mission d'Utilité Publique et affiliée à la Confédération Nationale
N° SIRET : 778 921 452 00042 - Code APE : 94992 – CCM Brunstatt 20564001